

2017-15

**PROCES-VERBAL
COMITE TECHNIQUE**

Réunion du mardi 14 mars 2017

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
Noms	Présents	Noms	Présents
Jean-Marie WATREMETZ	X	Jean-François VAN HOORNE	
Jean BOZEK	X	Michel BOULLEE	
Joël AGNUS	X	Michel GARET	
Sylviane DENIS	X	Didier PETIT	
Sylvain PETIT		Patrice HERAUX	
Christel MATHIEU	X	Anne-Marie NEDELEC	

Représentants des personnels			
Titulaires		Suppléants	
Noms	Présents	Noms	Présents
Pascal POLYCARPE		Isabelle TOMASSELLI	
Viviane PETIT	X	Didier PERRIN	X
Gérald HAVETTE	X	Philippe GONCALVES	
Frédéric BODE	X	Katia BOREL	
Alexandra SPATH		Frédérique FLORIOT	
Cyril MANGIN		Véronique SIMON	X

Représentants de l'administration présents :

Anne DESBARRES, Florence BOISSON, Aurore TOULOUSE

Monsieur Jean-Marie WATREMETZ, Président, ouvre la séance à 14h00 au siège du Centre de gestion, et constate que la réunion peut valablement se tenir, le quorum étant atteint.

Est désigné comme secrétaire de séance : Monsieur Joël AGNUS

Est désigné comme secrétaire adjoint : Madame Viviane PETIT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour sont examinés :

1. Adoption du procès-verbal du Comité Technique du 17 janvier 2017

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

2. Avis sur des suppressions de postes dans les collectivités territoriales

Les demandes d'avis concernant des suppressions de postes sont récapitulées avec l'avis du Comité Technique dans l'annexe 1, jointe au présent Procès-verbal.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants des personnels émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

3. Organisation des services (annexe 2)

Communauté de Communes du Pays de Chalindrey, Vannier-Amance et de la Région de Bourbonne les Bains : instauration d'un régime des astreintes, du temps partiel, de l'indemnité de mobilité, prestations d'action sociale, mise en place d'un service commun (direction générale, ressources humaines, finances et contrôle de gestion, et technique) avec le CIAS AVENIR, mise en place d'un service commun secrétariat de mairie pour les communes de la Communauté de Communes.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Remis en séance

Communauté de Communes du Grand Langres : mutualisation des services finances, secrétariat des assemblées, accueil, coordination des magasins (entretien des locaux), et coordination des agents techniques avec la Ville de Langres

Communauté de Communes du Grand Langres : création d'un service commun «service technique » afin de mutualiser les services des agents techniques des communes de la Communauté de Communes Grand Langres.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

4. Organigramme (annexe 3)

SIAEP de Curel-Chatonrupt
SIA de Curel-Chatonrupt

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.
Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

5. Action sociale (annexe 4)

Commune de Blécourt : participation prévoyance

Commune de Leschères sur le Blaiseron : participation prévoyance

Commune de Doulevant le Petit : participation prévoyance

Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory

Froncles : mise en place des chèques-déjeuners

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.
Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

6. Temps partiel (annexe 5)

Remis en séance

SMICTOM Sud Haute Marne : mise en place du travail à temps partiel.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.
Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

7. Régime indemnitaire

Remis en séance

Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses affluents : mise en place du régime indemnitaire des ingénieurs et des techniciens

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.
Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

8. Informations (annexe 6)

CNFPT : bilan du plan de formation 2016
Et présentation du plan de formation 2017

Présence de Monsieur Eric AMELINE, Vanessa BLIN-BOSSAERT et Catherine VARALTA.

Monsieur AMELINE souligne le 10^{ème} anniversaire du partenariat entre le CDG et le CNFPT s'agissant de la mise en œuvre du plan de formation des communes rurales.
Ce plan permet d'avoir une offre de formations optimale et de proximité en Haute-Marne.

Un bilan quantitatif de l'année 2016 est présenté par Mme BLIN-BOSSAERT : 42 sessions programmées et 34 réalisées (70 %) représentant 84 jours de formation. 303 agents ont été formés dont 76 % issus de Haute-Marne.

Une démarche de relance conjointe des propositions de formations a été assurée par le CNFPT et le CDG tout au long de l'année.

Le tableau récapitulatif est joint au présent PV.

Pour l'année 2017, le nombre minimum d'inscrits à un stage est fixé à 12 (et non plus 8), ce qui implique un suivi et des relances le cas échéant, permettant un report de session plutôt qu'une annulation.

La mise en œuvre de la convention entre les 4 CDG Champagne Ardenne et le CNFPT donnera lieu à d'autres journées de formation.

Pour l'année 2017, 87 jours de formation sont programmés (tableau joint au présent PV).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15H00.

**Le Président du Comité Technique,
Jean-Marie WATREMETZ**



**Le secrétaire adjoint
Viviane PETIT**



Le secrétaire

Joël AGNUS

